



Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code poste : Ville :

agissant en qualité de représentant légal du ou des enfants :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

Nom et prénom :

autorise, pour l'année scolaire 2017 / 2018, la réalisation de prises de vue photographiques et/ou vidéo le(s) représentant, ainsi que la diffusion des dites prises de vue dans le cadre (cochez les cases utiles) :

- Des cours suivis par le(s) enfant(s) au sein de l'association Les Pointes de l'Avenir.
- Des spectacles et/ou représentations organisés par l'association Les Pointes de l'Avenir.
- Des stages organisés par l'association Les Pointes de l'Avenir et auxquels le(s) enfant(s) sera susceptible de participer.

Les prises de vue réalisées au cours de l'année concernée par la présente pourront être utilisées au-delà de la dite année.

Les modes de diffusion autorisés sont :

- Tous supports de communication papier de la dite association,
- La commercialisation de photos et vidéos à destination des membres de l'association,
- La mise en ligne sur le site internet et/ou les réseaux sociaux de l'association.

Il est rappelé l'extrait du règlement intérieur suivant : « **Du fait de la prise de photos ou de vidéos, l'élève ne pourra pas participer aux représentations de l'école si les parents n'ont pas signé l'autorisation de droit à l'image. L'élève ne pourra donc pas participer aux spectacles de Noël et de fin d'année.** »

Fait à :

Le :

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour accord ».